



Avis de publication d'un règlement

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 17 septembre 2024.

Titre et objet : RÈGLEMENT CO-2024-1284 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2003-162 SUR L'UTILISATION D'ARMES ET DE MATIÈRES EXPLOSIVES

Ce règlement vise notamment à autoriser, à certaines conditions, les personnes identifiées par un permis délivré en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* pour des fins scientifiques, éducatives ou de gestion de la faune, à utiliser une arme à air comprimé dans certains secteurs.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 23 septembre 2024
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière